

France Tiers-Lieux

Association de préfiguration nationale des tiers-lieux

Siège social : 18 rue Ville l'Evêque 75008 Paris

SIRET 87794903200016

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire 17-03-2022

Le 17 mars 2022 à 17 heures,

Les adhérents de l'association France Tiers-Lieux, dont le siège est situé 18 rue Ville l'Evêque 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n°SIRET 87794903200016, se sont réunis en visioconférence.

L'assemblée est présidée par **Patrick Levy-Waitz**.

Total des adhérents présents ou représentés : 86 sur un total de 155 adhérents, dont 26 pouvoirs donnés.

La liste des présents et pouvoirs donnés est annexée au présent procès-verbal.

La présidence déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La présidence rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : La participation de l'association à la création d'un GIP, Groupement d'Intérêt Public "tiers-lieux" et notamment :

- la modification des statuts de l'Association nationale de préfiguration des tiers-lieux (ANTL) afin qu'elle puisse participer à la création du GIP et modalités de désignation du ou des représentants de l'ANTL au sein du GIP ;
- l'approbation de la convention constitutive du GIP et des apports de l'association au GIP ;
- la proposition d'un calendrier de révision des statuts de l'Association en vue de modifier notamment ses missions et sa durée.

Les adhérents peuvent prendre connaissance des documents mis à disposition en ligne :

- les délibérations soumises et le contexte ;
- le dossier relatif au GIP comprenant la convention constitutive et les apports ;
- les modifications de statuts proposées.

La présidence indique que ces documents ont été adressés 3 jours avant la date de la présente assemblée étant donné la tenue d'un Conseil d'administration extraordinaire de l'association le lundi 14 mars 2022 ayant eu pour objet l'approbation des délibérations en amont de l'assemblée générale extraordinaire.

Il est indiqué que le Conseil d'administration, réuni le 14 mars 2022, a voté à l'unanimité l'entrée de l'association au sein du GIP.

La présidence expose à l'assemblée les motifs ayant conduit à la proposition de création d'un Groupement d'intérêt public tiers-lieux en rappelant le fonctionnement actuel de l'association et ses limites, notamment juridiques ; en expliquant la proposition de GIP, ses implications et ses missions ; en précisant que l'association doit poursuivre ses travaux sur l'évolution de sa gouvernance et en fixant un calendrier à atteindre.

Suite au questionnement de l'assemblée quant au transfert du nom France Tiers-Lieux au GIP, la présidence rappelle que le nom est le principal apport de l'association au GIP, le reste des actifs et l'équipe salariée notamment mise à disposition du GIP, étant financés par la puissance publique. Dans le cadre des travaux liés à l'évolution de sa gouvernance, l'association devra trouver un nom qui représente son rôle, rappelé par certains membres de l'assemblée, de représentation et d'union des tiers-lieux et de voix politique des acteurs.

L'assemblée générale rappelle d'ailleurs que la richesse des tiers-lieux repose sur leur diversité ainsi que sur la multitude de réseaux et acteurs qui composent cet écosystème, l'association devra y être particulièrement attentive et sa gouvernance en être le reflet.

L'assemblée interroge l'articulation des travaux entre le GIP et l'association et rappelle **l'importance de poursuivre un travail commun visant à construire des politiques publiques ascendantes en lien avec les acteurs**. Il appuie ainsi le rôle essentiel d'animation des acteurs de l'association au service du GIP et indique le besoin de moyens pour assurer les conditions de la réussite de ce modèle.

La présidence donne alors la parole au Conseil d'administration pour que ce dernier fasse état de la déclaration qui a été votée le lundi 14 mars 2022 qui vient apporter des points d'attention et de vigilance afin de préserver l'intérêt et la valeur du travail de co-construction établi depuis 2018 entre l'État et les acteurs. Cette déclaration est soumise au vote de l'assemblée générale.

Déclaration du Conseil d'administration :

« L'ensemble du Conseil d'administration de l'association France Tiers-Lieux insiste sur la formidable opportunité que représente la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) visant à soutenir le développement des tiers-lieux en France. Les administrateurs réaffirment leur enthousiasme pour que l'association participe à la création de ce GIP aux côtés de l'État, des institutions publiques et des partenaires engagés.

Le Conseil d'Administration souhaite néanmoins partager son regret de voir les acteurs ne représenter que 30% des droits de vote. Il rappelle que l'association est la seule instance rassemblant la diversité des acteurs des tiers-lieux sur le territoire national, c'est elle qui va apporter les compétences, les savoir-faire et les propositions, en lien avec les acteurs des tiers-lieux qu'elle mobilise, qui seront les facteurs clés de réussite du GIP dans l'utilisation et l'efficacité des moyens financiers apportés par les partenaires publics. Dans ce contexte, il aurait été pertinent que l'association ait 49% des droits de vote du GIP. Cela aurait également permis d'envoyer un signal fort aux acteurs des tiers-lieux sur la volonté et la capacité de l'État à co-construire avec eux, en les inscrivant comme principal co-pilote.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration tient à rappeler combien il est attaché à ce que la politique de co-construction en lien avec les acteurs et l'État, mise en place avec le gouvernement depuis 2018, puisse perdurer dans les mêmes conditions : partir du besoin des acteurs qui sont invités à être force de propositions auprès des pouvoirs publics pour que les décisions intègrent les besoins des acteurs et ne soient pas descendantes.»

Le Conseil d'administration ajoute qu'il souhaite que des moyens soient dédiés au sein du GIP pour appuyer l'association dans ces missions d'animation de l'écosystème et d'identification des besoins pour que les propositions faites au GIP émanent des réalités terrain.

Enfin, il souhaite que le fait que la présidence du GIP soit portée par un représentant de l'association des tiers-lieux soit officialisé lors des prochaines évolutions du GIP.

La présidence propose de soumettre aux votes les résolutions et la déclaration du Conseil d'administration :

- **1^o résolution : Modification des Statuts de l'Association nationale de préfiguration des tiers-lieux (ANTL) afin qu'elle puisse participer à la création du GIP et modalités de désignation du ou des représentants de l'ANTL au sein du GIP ;**

Après avoir pris connaissance des modifications présentées,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

78 votes Pour
7 Abstention
1 vote Contre

- **2° résolution : Approbation de la convention constitutive du GIP et des apports de l'Association au GIP.**

Après avoir pris connaissance de la convention constitutive dans les documents transmis et des apports présentés,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.
68 votes Pour
14 Abstention
0 vote Contre

- **3° résolution : Faisant suite à la délibération 1, proposition de révision des statuts de l'Association en vue de modifier notamment la dénomination, les missions, la durée d'existence. Il sera attendu que ces modifications donnent lieu à une nouvelle délibération en Assemblée générale extraordinaire avant le 01/08/2022.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.
76 votes Pour
6 Abstention
0 vote Contre

- **Déclaration du Conseil d'administration pour approbation de l'assemblée générale.**

Cette déclaration mise aux voix est partagée et adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

La parole a été demandée par M. Yoann Duriaux afin d'adresser un appel aux membres pour se mobiliser et "faire tiers-lieux" dans les pays de l'Est, notamment en Pologne et en Ukraine, en permettant l'envoi de concierges, de facilitateurs, de ressources, de dispositifs de formation. Il demande à ce que le GIP puisse se saisir des enjeux internationaux.

Personne d'autre ne demandant la parole, la séance est levée à 18h35.
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président.



Patrick Levy-Waitz, Président

ANNEXE

Nom personnes présentes	Pouvoir donné 1	Pouvoir donné 2
Annick Jehanne		
Julien Gaillot - La Raffinerie île de la Réunion		
Bruno Louis SÉGUIN	Sandra Prieto	Guillaume Sabin
Compagnie des Tiers-Lieux HDF	Ophélie Deyrolle	Regine Montoya
Fondation Travailler Autrement		
Patrick Levy-Waitz	Isabelle Delepine	
Nicolas Bard - Make ICI		
Célia/Akwaba		
Amande Reboul - Sorgues		
Lozère Dev : Vincent Gatin		
Charlotte # association PING		
Morgane Mazain - Baluchon / La Maison Montreau		
Alan Hay		
Baptiste Ridoux		
Magali / Le Shed - Reims / Jazzus Productions		
Aurélie Charbonnier		
LAB01 / Isabelle Radtke	Gaëlle Lancien	Charlène Gimet
Marie Laure CUVELIER	Claire Jaquemin	Corinne Pache
Manon Garin-Marguerite - Cité du Développement durable		
Laurence - L'Etablisienne		
Daniel MEMBRIVES		
Régis Pio		
Cécile Galoselva - Villa Créative		
Cécile Galoselva pour ETIC	Remy Jacquot 6B	
Antoine RFFLabs	Caroline Degrave	Amélie Garban
virginie souyri	Elenonore Seite-Robin	
Yolaine Proult	Jeremie David	Stephane Bensimon
Agathe Lomiot# Château du Plessis# TL culturel & humaniste		
Simon ATL - Centre Val de Loire		
Yves Chabert		
Odile Kirchner La Palanquée		Achour / Anonymal
Remy SEILLIER	Laurence Besançon	Ecosolles
Harald - Panglosslabs		
Xavier Cazard		
Hervé Servignat		
Jean-Francois Rodriguez (Groupe La Poste)		
AUDEGOND Mickael		
gael vamerot		
A+ c'est mieux !	Pascal Bironneau	Cedric Mazière / Oasis
Yoann Duriaux perso et tilios	Simon Sarazin	Nicolas Loubet
Jordi Castellano - Halle Tropisme		
ESS CARGO Cie Marie Beauvain		
Station ESS Nevers - Eric Bazinet		
Matei - Bibracte & CS RFFLabs		
arleen.pimentel		
Céline La Fontaine à Agen		
delphine chenuet	Lucile Aigron	Gaëlle Lancien
Anne-Catherine KLARER		
Marie Massiani		
Hugo HECQUARD - AFEV		
Geneviève Fontaine		
Barbora - Collectif Or du commun - Andolsheim		
Joel Lecusson (CNLI)		
MENUEL Patrice - Ecocentre de Bourgogne		
Fanny-Troisième lieu		
Théo Lachmann	Catherine Lenoble	JC de Tauzia
Lionel LARQUE / Alliss		
Lionel LARQUE		
Damien Lenouvel / CASF		
benoitgaret		